

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE
SUR SA DEUXIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 17 au 21 novembre 1997



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/45/2
TD/B/COM.1/15
9 décembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE
SUR SA DEUXIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 17 au 21 novembre 1997

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 6
I. Diversification dans les pays tributaires de produits de base (point 3 de l'ordre du jour)	
Comment améliorer les possibilités d'expansion des exportations de biens et services des pays en développement (point 4 de l'ordre du jour)	7 - 32
II. Décisions de la Commission et débats de la séance plénière de clôture	33 - 38
III. Questions d'organisation	39 - 43

Annexes

I. Conclusions concertées (points 3 et 4 de l'ordre du jour)	
II. Résumé des discussions informelles sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour, établi par le Président	
III. Liste des conférenciers	
IV. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission	
V. Participation	

INTRODUCTION

1. La deuxième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 17 au 21 novembre 1997. A cette occasion, la Commission a tenu deux séances plénières (ses 6ème et 7ème séances) et plusieurs séances informelles.

Déclarations liminaires

2. Le Président de la Commission à sa première session a congratulé son successeur et remercié toutes les délégations ainsi que le secrétariat de la CNUCED de leur appui pendant la session précédente - dont les résultats, comme ceux des quatre réunions d'experts, devaient être mis à profit. Il convenait d'analyser de façon très approfondie les rapports de ces réunions, qui pouvaient faciliter la tâche de la Commission - à savoir aider les Etats membres à définir leur politique. Il fallait espérer que les thèmes des réunions d'experts de 1998 seraient intéressants et qu'ils seraient inclus dans l'ordre du jour de la troisième session. La deuxième session devrait contribuer à préciser le rôle des commissions de la CNUCED, en particulier dans la perspective de l'examen à mi-parcours (1998).

3. Le Président a dit que la mondialisation et la libéralisation de l'économie internationale suivaient deux voies parallèles. D'une part, les Etats redoublaient d'efforts pour réglementer l'activité économique. D'autre part, le secteur privé, et en particulier les sociétés transnationales, établissaient leurs propres règles pour le commerce, l'investissement et le transfert des techniques. Le plus souvent, il n'y avait pas d'interaction entre ces deux tendances. Le problème était aggravé par le fait que les négociations commerciales entre Etats étaient souvent très longues - aussi, quand on parvenait enfin à un consensus, ne présentait-il plus guère d'intérêt. En outre, le secteur privé, lorsqu'il adoptait des règles, se souciait rarement de leurs conséquences sociales. Sans compter que les intérêts économiques des Etats divergeaient, les différences étant fréquentes entre ceux qui avaient atteint le même niveau de développement, comme les pays du G7. Il en allait de même des organisations internationales, et il fallait féliciter la CNUCED de ses efforts pour attirer l'attention sur les aspects sociaux de la libéralisation du commerce. Si l'on voulait accroître la cohérence et la coordination entre les diverses formes de réglementation des activités économiques mondiales, les intéressés devaient apprendre à mieux communiquer et mieux se comprendre. La CNUCED, avec ses commissions, pouvait jouer un rôle essentiel dans ce domaine, en tant que forum universel permettant de traiter les problèmes de commerce et de développement de façon intégrée. Elle avait déjà commencé à associer le secteur privé à ses délibérations intergouvernementales et devait poursuivre dans cette voie.

4. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a rappelé que le commerce international était en plein essor depuis le milieu des années 80, en raison de la mondialisation, du renforcement de la division internationale du travail et de l'internationalisation de la production. Les pays en développement pris dans leur ensemble jouaient un rôle croissant dans les exportations comme dans les importations mondiales, et leur commerce réciproque avait presque quadruplé entre 1985 et 1995. Toutefois, cette évolution était due principalement au dynamisme de certains pays et de certaines régions, et l'on pouvait craindre une marginalisation des nations qui étaient structurellement moins aptes à y prendre part - leurs ressources matérielles et humaines étant insuffisantes et leur endettement extérieur constituant un sérieux handicap.

5. L'amélioration de l'accès aux marchés était un élément indispensable de toute stratégie internationale visant à faire du commerce un moteur de développement. La libéralisation en cours avait élargi les débouchés commerciaux, mais dans certains secteurs et pour certains produits - notamment

ceux qui présentaient un intérêt particulier pour les pays en développement - d'importantes crêtes tarifaires subsistaient, cependant que la progressivité des droits entravait encore la diversification et la transformation dans le domaine des produits de base. Dans d'autres branches, des mesures non tarifaires continuaient à freiner l'expansion des échanges. Il fallait aussi accorder une attention particulière à l'érosion des marges de préférence dont jouissaient auparavant de nombreux pays en développement.

6. La scène commerciale internationale était caractérisée par des négociations continues au niveau multilatéral, régional et sous-régional, ainsi que par un accroissement rapide des courants d'échange. On avait lancé plusieurs initiatives pour modifier le cadre multilatéral du commerce des biens et services, dans le contexte de négociations prévues ou non au programme de l'OMC. Les pourparlers commerciaux portaient donc sur des questions toujours plus nombreuses et complexes. Cela soulevait des difficultés pour les pays en développement qui s'efforçaient d'exploiter les nouveaux débouchés et d'adapter leurs institutions aux engagements qu'ils avaient pris, et devaient en même temps participer ou se préparer à de nouvelles négociations. Il fallait tenir compte de l'asymétrie entre les pays qui n'avaient pas le même niveau de développement. Le régime commercial multilatéral devait être suffisamment souple pour permettre un traitement différencié des divers acteurs.

Chapitre I

DIVERSIFICATION DANS LES PAYS TRIBUTAIRES DE PRODUITS DE BASE

(Point 3 de l'ordre du jour)

COMMENT AMELIORER LES POSSIBILITES D'EXPANSION DES EXPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

7. Pour l'examen du point 3, la Commission était saisie des documents suivants :

"La diversification dans les pays tributaires de produits de base : rôle des pouvoirs publics, des entreprises et des institutions - Rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/COM.1/12)

"Rapport de la réunion d'experts sur la diversification verticale de l'industrie alimentaire dans les pays en développement" (TD/B/COM.1/8-TD/B/COM.1/EM.2/3).

8. Pour l'examen du point 4, la Commission était saisie des documents ci-après :

"Comment améliorer les possibilités d'expansion des exportations de biens et services des pays en développement - Rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/COM.1/13)

"Rapport de la réunion d'experts sur le renforcement des capacités et l'accroissement des exportations des pays en développement dans le secteur des services : services de santé" (TD/B/COM.1/7-TD/B/COM.1/EM.1/3).

9. Le **Directeur des programmes de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a déclaré que la mondialisation avait ouvert de nouvelles perspectives de prospérité dans le monde entier. Pour favoriser le développement, il fallait accélérer l'intégration des pays du tiers monde dans l'économie mondiale et leur permettre d'exploiter les nouveaux débouchés commerciaux. Les pays tributaires de produits de base devaient absolument diversifier leur économie. Dans certains domaines, les exportations des pays en développement étaient en plein essor. L'analyse de ces secteurs dynamiques pouvait aider à mieux comprendre les obstacles rencontrés en matière de production et d'accès aux marchés, ainsi qu'à définir les mesures à prendre pour les surmonter. Au lendemain du Cycle d'Uruguay, les pays en développement devaient repenser leur politique pour pouvoir s'adapter aux nouvelles conditions multilatérales.

10. Le commerce international des services revêtait une grande importance pour de nombreux pays en développement. L'examen du secteur des services de santé, à la réunion d'experts organisée par la CNUCED en juin 1997, avait montré que les perspectives étaient vastes dans ce domaine. Internet offrait en outre de nouvelles possibilités d'expansion du commerce des biens et services. En ce qui concernait les préférences commerciales classiques, leur avenir était incertain. Les préférences accordées aux PMA avaient cependant été renforcées dans de nombreux cas.

11. Enfin, les négociations commerciales présentaient pour maints pays en développement un intérêt capital et il fallait les aider à y participer.

12. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Pérou) a dit que celui-ci approuvait l'analyse faite par le secrétariat de la CNUCED dans le document sur le point 3 de l'ordre du jour. A propos de la dernière partie du document - "Un programme dynamique de diversification" - il était d'accord

pour appliquer ce programme à un pays de chaque région en développement. Certains de ses éléments devraient également être incorporés aux activités de coopération technique. Au sujet du Fonds commun pour les produits de base, le Groupe déplorait le retrait d'un important pays européen.

13. En ce qui concernait le point 4 de l'ordre du jour, le Groupe latino-américain et caraïbe s'inquiétait de la persistance d'obstacles comme les crêtes tarifaires, la progressivité des droits et les mesures non tarifaires, qui compromettaient l'accès des pays en développement aux marchés, malgré leur compétitivité croissante. Il fallait étudier les incidences du nouveau cadre multilatéral sur les stratégies de développement industriel, compte tenu notamment de la révision de l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires. Quant à l'Accord sur les textiles et les vêtements, le programme d'intégration n'avait pas vraiment d'incidences sur les échanges puisque la valeur commerciale des produits déjà intégrés était très faible. En outre, il fallait se garder d'abuser des mesures de sauvegarde. L'analyse de l'Accord sur l'agriculture, effectuée par l'OMC, était satisfaisante. Il importait cependant que les négociations qui seraient engagées en 1999 tiennent compte de la nécessité d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays en développement, d'élargir leur accès aux marchés et d'appliquer la décision ministérielle sur les "mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires".

14. A propos des secteurs qui pourraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie, les produits de la pêche et les meubles en bois présentaient un intérêt particulier pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Leurs exportateurs avaient du mal à accéder aux marchés en raison de l'action menée par des groupes de pression et des ONG. Pour ce qui était des services, les pays en développement inscraient le tourisme, les transports aériens et maritimes et les services informatiques à l'ordre du jour des prochaines négociations. Les modalités d'application de l'article IV de l'Accord général sur le commerce des services devaient également être étudiées. En outre, un accord sur les sauvegardes dans le secteur des services apparaissait nécessaire. La question du commerce électronique méritait aussi une attention particulière. Pour réaliser leur potentiel commercial, les pays en développement devaient avoir accès à l'infrastructure de l'information. Il fallait que la CNUCED s'occupe de cette question, notamment dans le cadre de son assistance technique. Elle devrait aussi faire une étude sur les liens entre le commerce électronique et la propriété intellectuelle, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

15. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a proposé un amendement à l'ordre du jour, pour que les discussions informelles puissent commencer tout de suite, sans que la Commission entende les déclarations officielles de représentants d'Etats membres ou de groupes de négociation. Nombre des questions évoquées dans ces déclarations avaient déjà été soulevées à la dernière session du Conseil du commerce et du développement, en octobre 1997. La Commission aurait ainsi le temps d'examiner de façon approfondie les sujets prévus.

16. Le Président a pris note de l'amendement présenté par le représentant des Etats-Unis, mais fait observer que certains représentants n'avaient pas participé à la session du Conseil du commerce et du développement.

17. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait valoir qu'à la réunion d'information tenue une semaine avant la session de la Commission, il n'avait pas été question des déclarations officielles. Si une discussion avait eu lieu à ce sujet, il aurait proposé un plan de travail permettant à la Commission de passer directement aux discussions informelles après la séance plénière d'ouverture.

18. Il souhaitait revenir sur trois questions évoquées par le Directeur des programmes de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base dans sa déclaration liminaire. Premièrement, à propos des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits subsistant après le Cycle d'Uruguay pour des produits intéressant les pays en développement, les 40 pays du tiers monde tributaires de produits de base auraient pu faire des efforts de libéralisation beaucoup plus grands pendant le Cycle. Dans un cadre comme celui des négociations commerciales multilatérales, il était important qu'ils manifestent leur volonté de faire des concessions en échange d'une plus grande ouverture des marchés d'autres pays. Deuxièmement, le représentant a demandé au secrétariat comment il était parvenu à la conclusion qu'une "thérapie de choc" était déconseillée. De nombreux pays en développement devaient accélérer - et non ralentir - leurs efforts pour libéraliser encore leur économie et s'ouvrir à la mondialisation, et plusieurs exemples indiquaient que les traitements de choc étaient souvent bénéfiques. Troisièmement, les thèmes proposés par le secrétariat pour de futures réunions d'experts n'étaient pas très intéressants. Il vaudrait mieux choisir des questions plus originales et plus concrètes.

19. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Sri Lanka) a dit que la diversification dans les pays en développement tributaires de produits de base était un élément clef du développement et ne pouvait être subordonné à l'amélioration des prix de ces produits. Quatre points méritaient d'être signalés. Premièrement, la diversification, qui n'avait rien d'automatique, était un aspect fondamental du développement économique. Deuxièmement, un soutien des pays développés, des institutions financières internationales et des organisations compétentes était la condition obligée du succès des efforts de diversification des pays en développement. Troisièmement, toute diversification viable passait par une amélioration des conditions d'accès aux marchés. Quatrièmement, une assistance technique était nécessaire pour faciliter la diversification, mais elle ne devrait pas remplacer des conditions d'accès aux marchés plus favorables, les capitaux extérieurs et la technologie.

20. L'expérience de certains pays asiatiques montrait que le secteur des produits de base pouvait servir de plate-forme à la diversification et à la transformation structurelle de l'économie. Elle montrait aussi qu'il fallait s'engager dans la voie d'un dosage judicieux de soutien public au secteur des produits de base et de participation active du secteur privé sous la forme de coentreprises. L'élimination de certains obstacles à la production passait par l'adoption de politiques commerciales et industrielles appropriées. Toutefois, les choix possibles en matière de politique de développement pouvaient être limités par de nouvelles disciplines multilatérales, ce qui ne laissait pas de préoccuper les pays en développement. La dépendance à l'égard des produits de base restait un problème dans de nombreux pays en développement, pour qui la diversification était une voie obligée pour réduire le risque de marginalisation dans l'économie mondiale. A cet égard, de nouvelles formes de soutien international, y compris les nouvelles technologies électroniques au service du commerce, étaient nécessaires pour compenser le recul de l'appui à de nombreux programmes de valorisation des produits de base. La progressivité relativement forte des droits sur les produits transformés dans les pays développés constituait aussi un obstacle important à la diversification. Les futurs efforts multilatéraux en matière de libéralisation devraient porter sur l'élimination des obstacles tarifaires dans des secteurs intéressant particulièrement le commerce d'exportation des pays en développement. Les questions d'accès aux marchés devaient être replacées dans le contexte du développement. A cet égard, il fallait également continuer à analyser et étudier les moyens de renforcer l'utilisation des préférences commerciales existantes, comme celles du SGP, ainsi que d'améliorer ces préférences et les règles d'origine, en raison notamment de la tendance à l'élargissement de la réciprocité et à la gradation des pays bénéficiaires, ainsi que de la prolifération d'accords commerciaux régionaux.

21. La libéralisation économique avait intensifié la concurrence, d'où la nécessité pour les pays en développement d'avoir notamment accès à l'information, au financement et aux instruments de gestion des risques. De plus, la mise en place de capacités de production efficaces passait par une coopération internationale en vue d'accroître sensiblement les flux de ressources à des conditions de faveur vers les pays en développement, de réduire l'endettement, d'élargir la recherche-développement et la coopération technologique et de faciliter l'établissement de prix rémunérateurs pour les exportations des pays en développement.

22. Enfin, le secteur des services recelait un potentiel considérable pour les pays en développement. Il fallait toutefois s'attaquer aux actuels obstacles à l'accès aux marchés, notamment pour ce qui était du mouvement de personnes physiques, lequel pouvait être un important mode de livraison dans le commerce d'exportation des pays en développement. La libéralisation du secteur des services dans les pays en développement était cependant une question complexe, qui exigeait une approche prudente et progressive permettant aux pays d'ouvrir ce secteur en fonction de leurs capacités et de leur niveau de développement.

23. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) a dit que, concernant la diversification, plus de 75 % de la main-d'oeuvre en Afrique était employée dans la production et le commerce des produits de base. Parallèlement, les exportations de produits de base du continent stagnaient et leur valeur réelle avait diminué de 50 %. L'érosion de la part des petits exportateurs de produits de base sur les marchés mondiaux était préoccupante. Les réformes de politique intérieure étaient une condition nécessaire au succès de la diversification, mais devaient s'appuyer sur un environnement international favorable. Toutefois, des conflits pouvaient surgir entre différents objectifs, par exemple entre l'objectif d'une plus grande efficacité et celui de la création d'emplois. Il fallait donc analyser l'expérience de différents pays en la matière.

24. La diversification des exportations restait un objectif fondamental du développement des pays africains, à la réalisation duquel la CNUCED et la communauté internationale pouvaient contribuer de diverses façons : aide, au niveau national ou régional, à la diversification verticale et horizontale, ainsi qu'au renforcement des capacités humaines nécessaires; mise en place de mécanismes financièrement autonomes d'appui aux activités de diversification dans le secteur des produits de base; renforcement de la base technologique, amélioration de l'accès aux marchés et mesures visant à résoudre d'autres problèmes relatifs aux produits de base.

25. Concernant l'amélioration des possibilités d'exportations de biens et services des pays en développement, les résultats toujours plus décevants de l'Afrique par rapport à la tendance positive observée dans d'autres régions en développement suscitaient des inquiétudes. Si la part des pays en développement dans les exportations mondiales était passée de 24 % en 1990 à 27 % en 1995, la part de l'Afrique était, elle, tombée de 3 % en 1985 à 2 % en 1995. Cette situation était intolérable et inacceptable. La tendance était la même concernant le commerce régional entre pays en développement. Les échanges commerciaux intrarégionaux avaient augmenté en Asie ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, mais le commerce intra-africain avait reculé à un rythme de 9 % pendant la première moitié des années 90. De plus, les pays africains demeuraient tributaires pour leurs échanges commerciaux des produits primaires et des marchés du Nord.

26. Les pays africains restaient déterminés à poursuivre la libéralisation pour soutenir la croissance de leurs exportations. Toutefois, des obstacles à l'accès aux marchés et des contraintes pesant sur l'offre empêchaient de tirer parti des possibilités d'exportation. La CNUCED devait aider les pays en développement à définir ces obstacles, s'agissant notamment de l'utilisation de nouveaux instruments protectionnistes tels que les mesures antidumping et

les mesures de sauvegarde, et proposer des moyens de les éliminer. Il fallait faire de même pour les contraintes pesant sur l'offre. La révolution informatique, notamment la création du réseau Internet, devait être mise à profit pour élargir et exploiter les débouchés commerciaux. A cet égard, les questions concernant les infrastructures nécessaires, la connectivité et l'accès à l'information étaient importantes pour les pays en développement. La CNUCED devait continuer d'aider ces pays à renforcer leurs capacités dans le secteur des services, y compris pour le commerce. Une assistance devait également être fournie aux groupements d'intégration régionale, en particulier la Communauté économique africaine instituée par le Traité d'Abuja.

27. Le porte-parole des pays les moins avancés (Bangladesh) a dit que les points 3 et 4 de l'ordre du jour avaient un rapport direct avec les résultats de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, tenue à Genève en octobre 1997 sous les auspices de l'OMC. Il priait instamment la communauté internationale d'honorer les engagements qu'elle avait pris à cette occasion et de s'employer effectivement à élargir l'accès des PMA aux marchés, de façon qu'ils puissent en retirer des avantages concrets. Il fallait espérer que les pays développés, les donateurs, les organismes intergouvernementaux ainsi que les institutions financières internationales et régionales mettraient pleinement en oeuvre les recommandations de la Réunion concernant l'assistance technique et financière aux PMA. Ceux-ci remerciaient sincèrement la CNUCED de sa contribution à la Réunion de haut niveau et lui demandaient d'étudier la suite à y donner. Ils espéraient aussi que la CNUCED apporterait un concours utile à la prochaine conférence ministérielle de l'OMC.

28. Le porte-parole a cité plusieurs questions intéressant le progrès économique des PMA : i) le développement agricole; ii) l'investissement étranger direct (IED); iii) la charge de la dette; iv) l'aide publique au développement (APD); v) le commerce des services. Premièrement, comme le soulignait le *Rapport sur les pays les moins avancés, 1997*, de nombreux PMA, dont le Bangladesh, avaient entrepris de réformer leur agriculture. Ils visaient notamment à exporter le surplus de production pour se procurer des devises pouvant être investies dans d'autres activités économiques. Ces efforts étaient cependant gravement compromis par l'instabilité des prix des produits de base, ainsi que par les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane. Une action internationale concertée était nécessaire dans ces domaines. Deuxièmement, comme l'indiquait aussi le Rapport, les capitaux étrangers étaient un autre instrument de diversification. Le Bangladesh, à l'instar de bien d'autres PMA, avait libéralisé son régime d'IED. Les flux d'investissements vers les pays les moins avancés demeuraient toutefois fort maigres. La CNUCED devrait étudier pourquoi ces pays avaient tant de mal à attirer l'IED, et les aider à revoir et rationaliser leur système d'incitation. Troisièmement, le lourd endettement de nombreux PMA entravait considérablement la diversification de leurs exportations, et ils attendaient beaucoup de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Quatrièmement, une APD soutenue et prévisible était indispensable pour renforcer les capacités générales des PMA. Enfin, à propos du commerce des services, la libéralisation du mouvement des personnes physiques - en tant que mode de livraison - aiderait les pays en développement à se procurer des devises. A cet égard, la CNUCED devrait étudier la possibilité de participer à l'étude entreprise par l'Organisation internationale pour les migrations sur l'établissement d'un éventuel régime applicable au mouvement des personnes. Elle devrait aussi examiner les effets négatifs du critère des besoins économiques sur ce mouvement.

29. La représentante du Luxembourg, parlant au nom de l'Union européenne, a suggéré, concernant la préparation des sessions de la Commission, qu'une réunion d'information à l'intention des Etats membres soit organisée trois semaines avant chaque session. En l'occurrence, une telle réunion aurait donné le temps d'analyser les résultats des quatre réunions d'experts et leurs incidences sur les activités futures de la Commission. L'Union européenne

estimait que l'unique semaine dont elle avait disposé avait été trop courte pour pouvoir analyser complètement les documents. Elle ferait distribuer à un stade ultérieur un exposé de position qui devrait être porté à l'attention de la Commission.

30. Le représentant de la République dominicaine a dit que les documents établis par le secrétariat étaient très utiles et correspondaient au mandat défini à Midrand. Les pays en développement auraient besoin d'un soutien pour la nouvelle phase des négociations commerciales internationales devant commencer en 1999 dans le cadre du "programme incorporé" des Accords du Cycle d'Uruguay.

31. La République dominicaine jugeait particulièrement important qu'un tel soutien soit fourni dans quatre domaines. Les deux premiers domaines concernaient l'analyse des nouvelles mesures non tarifaires appliquées depuis la fin du Cycle d'Uruguay, le but étant de définir des règles et disciplines appropriées, et l'analyse des incidences de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Celle-ci serait particulièrement utile aux pays en développement, car la période de transition qui leur avait été accordée venait à expiration et il leur fallait déterminer les mesures à appliquer pour atténuer les éventuelles incidences négatives de la mise en oeuvre de l'Accord. Les deux autres domaines concernaient l'analyse des incidences des Accords du Cycle d'Uruguay sur les nouveaux accords d'intégration, en particulier ceux qui associeraient des pays ayant des niveaux de développement différents, et l'analyse des moyens d'appliquer efficacement l'article IV de l'Accord général sur le commerce des services dans le nouveau cycle de négociation sur les services, afin d'engager des négociations globales plutôt que des négociations par secteur. Des négociations globales permettraient probablement d'obtenir des résultats plus justes que ceux des trois précédentes années de négociation sur les services.

32. Répondant au représentant du Pérou, la représentante de la Communauté européenne a dit que la décision d'adhérer au Fonds commun pour les produits de base était une décision communautaire adoptée par le Conseil des ministres de l'Union européenne. La Communauté européenne, membre du Fonds commun, n'avait jamais annoncé qu'elle se retirait du Fonds.

Chapitre II

DECISIONS DE LA COMMISSION ET DEBATS DE LA SEANCE PLENIERE DE CLOTURE

Décisions de la Commission

33. A sa 7ème séance plénière (séance de clôture), le 21 novembre 1997, la Commission a adopté un projet de conclusions concertées sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour (voir l'annexe I).
34. Elle a pris note du résumé des discussions informelles sur les points 3 et 4, établi par le Président (voir l'annexe II).
35. La Commission a rappelé que, pendant ses séances informelles, elle avait examiné les rapports des quatre réunions d'experts suivantes :
1. Réunion d'experts sur le renforcement des capacités et l'accroissement des exportations des pays en développement dans le secteur des services : services de santé;
 2. Réunion d'experts sur la diversification verticale de l'industrie alimentaire dans les pays en développement;
 3. Réunion d'experts sur les incidences des normes de gestion de l'environnement, en particulier des normes de la série ISO 14000, sur le commerce et l'investissement dans les pays en développement;
 4. Réunion d'experts sur des mesures positives en vue de promouvoir un développement durable et en particulier d'atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement.
36. La Commission a pris acte des recommandations adoptées par les réunions d'experts et a prié le secrétariat de commencer à y donner suite. Vu les incidences de ces recommandations, elle a décidé de les transmettre au Conseil du commerce et du développement pour qu'il les examine plus à fond.
37. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique s'étonnait que la Commission priât apparemment le secrétariat d'entreprendre les activités proposées avant que le Conseil les eût approuvées.

Déclaration de clôture

38. La représentante du Luxembourg, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que celle-ci se félicitait des conclusions adoptées par la Commission. Elle souhaiterait toutefois avoir davantage d'informations sur l'organisation de la prochaine session de la Commission, et également plus de temps pour examiner les points de l'ordre du jour. Il était regrettable que l'emploi du temps de la deuxième session n'eût pas été respecté. L'Union espérait que cela ne se reproduirait pas.

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

39. La deuxième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, a été ouverte le 17 novembre 1997 par M. Daniel Bernard, Président de la Commission à sa première session.

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

40. A sa 6ème séance plénière, le 17 novembre 1997, la Commission a élu le Bureau ci-après :

Président : M. Bozorgmehr Ziaran (République islamique d'Iran)

Vice-Présidents : M. Agus Tarmidzi (Indonésie)
M. Federico Cuello (République dominicaine)
M. Hesham Youssef (Egypte)
M. Dietrich Barth (Allemagne)
M. Peter Jenkins (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Rapporteur : M. Petko Baev (Bulgarie)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

41. A la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/11. L'ordre du jour de la deuxième session était le suivant :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Diversification dans les pays tributaires de produits de base
4. Comment améliorer les possibilités d'expansion des exportations de biens et services des pays en développement
5. Rapport d'organes subsidiaires de la Commission
6. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

D. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission

(Point 6 de l'ordre du jour)

42. A sa 7ème séance plénière (séance de clôture), le 21 novembre 1997, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa troisième session (voir l'annexe IV).

E. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce

et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

43. A la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport de sa deuxième session (TD/B/COM.1/L.5), sous réserve des modifications que les Etats membres pourraient apporter aux résumés de leurs déclarations, et a autorisé le Rapporteur à le parachever en y incorporant le compte rendu des débats de la séance plénière de clôture.

ANNEXES

Annexe I

CONCLUSIONS CONCERTÉES

Point 3 - Diversification dans les pays tributaires de produits de base

Compte tenu des recommandations présentées dans le rapport de la Réunion d'experts sur la diversification verticale de l'industrie alimentaire dans les pays en développement (TD/B/COM.1/8), la Commission formule les conclusions et recommandations ci-après sur le point 3 de son ordre du jour :

A. A l'intention de la communauté internationale

i) Une libéralisation plus poussée du commerce, l'amélioration de l'accès aux marchés et la renonciation aux mesures unilatérales faciliteraient beaucoup les efforts de diversification des pays en développement tributaires de produits de base. La réduction des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits frappant les exportations de ces pays peut à cet égard jouer un grand rôle. Les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que les obstacles techniques au commerce ayant des incidences importantes sur les marchés dynamiques de produits de base (comme celui des denrées alimentaires), les pays en développement devraient accorder une plus grande attention aux conséquences des nouvelles mesures notifiées dans ce domaine par des membres de l'OMC.

ii) La communauté internationale, y compris la CNUCED, doit renforcer son appui financier et technique aux efforts de diversification déployés par les pays tributaires de produits de base. A cet égard, il faut veiller à ce que les ressources disponibles soient bien utilisées et les mesures d'assistance mieux coordonnées.

iii) Le Fonds commun pour les produits de base devrait étudier rapidement les moyens d'employer les ressources de son premier compte.

B. A l'intention des gouvernements

i) Les pays en développement tributaires de produits de base devraient prendre en considération les avantages présentés par les accords régionaux, par le commerce régional et les échanges Sud-Sud, qui peuvent contribuer à la diversification et servir de tremplin pour la participation aux échanges mondiaux.

ii) La diversification passe par l'amélioration de la capacité de production et d'exportation. Priorité doit être donnée à la création de conditions macro-économiques stables, à la mise en place d'une bonne infrastructure d'exportation et à la formation, pour permettre aux entreprises d'exploiter les possibilités de diversification. Il importe également de développer les capacités de transformation, de commercialisation et de distribution pour assurer le bon positionnement des entreprises sur les marchés. Des orientations judicieuses ainsi qu'un appui international sont importants dans ce domaine.

iii) Le groupement d'entreprises et la création de zones de libre-échange peuvent favoriser la diversification en renforçant les relations interindustrielles verticales et en abaissant les coûts de transaction. Les gouvernements devraient étudier les moyens de promouvoir la participation des petites et moyennes entreprises ainsi que des petits agriculteurs dans ce domaine (offre de crédits à l'exportation et autres formes de financement du commerce, par exemple).

C. A l'intention de la CNUCED

i) La création de coentreprises peut stimuler la diversification. Le secrétariat de la CNUCED devrait analyser ses effets ainsi que ceux des fusions, du franchisage et autres accords sur la diversification dans des secteurs où les pays en développement peuvent avoir un avantage comparatif.

ii) La CNUCED devrait étudier dans quelle mesure les dispositions des Accords du Cycle d'Uruguay permettent aux pays en développement, et en particulier aux moins avancés d'entre eux, d'exploiter les possibilités que peuvent offrir les arrangements commerciaux régionaux.

iii) Elle devrait s'employer à faire mieux comprendre les incidences de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, ainsi que les moyens de tirer parti de cet instrument.

iv) La CNUCED, en collaboration avec le Centre du commerce international, devrait faire des études techniques sur le positionnement des entreprises de pays en développement tributaires de produits de base dans les réseaux d'approvisionnement, ainsi que sur les débouchés commerciaux, notamment pour les produits écologiques et les marchés spécialisés.

v) Dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait fournir une assistance technique concernant notamment la formation, le renforcement des capacités institutionnelles et l'accès à l'information sur les questions susmentionnées, pour donner corps à ces propositions dans le contexte du commerce régional et mondial.

vi) Dans le domaine de la coopération technique, la CNUCED devrait soutenir les efforts de diversification des pays en développement eu égard à leurs obligations découlant du Cycle d'Uruguay, aux négociations prévues par les Accords du Cycle et aux autres négociations multilatérales qui pourraient être engagées.

Point 4 - Comment améliorer les possibilités d'expansion des exportations de biens et services des pays en développement

Compte tenu des recommandations présentées dans le rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités et l'accroissement des exportations des pays en développement dans le secteur des services de santé (TD/B/COM.1/7-TD/B/COM.1/EM.1/3), la Commission formule les conclusions et recommandations ci-après sur le point 4 de son ordre du jour :

A. A l'intention de la communauté internationale

i) Il faut aider les pays en développement, en particulier les PMA, à se doter de moyens efficaces de production et d'exportation, grâce notamment au renforcement de la recherche, à la coopération technique, à la fourniture de ressources à des conditions de faveur et à l'allègement de leur dette extérieure.

ii) L'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement peut faciliter leur intégration dans le système commercial multilatéral. Au lendemain du Cycle d'Uruguay et à l'heure de la mondialisation, les régimes préférentiels peuvent aider les pays en développement à éviter une marginalisation. Ils devraient être axés sur les pays qui en ont le plus besoin et il convient de définir des critères à l'intention des pays donateurs.

iii) Il faut continuer à étudier les mesures non tarifaires qui ne sont pas visées par des accords commerciaux multilatéraux.

iv) Les futures négociations sur l'agriculture devraient tenir compte des intérêts des pays en développement, en particulier des PMA et des pays importateurs nets de produits alimentaires.

v) Il faut continuer à appliquer l'article IV (Participation croissante des pays en développement) de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et veiller à l'équilibre global des droits et obligations de tous les participants lors de la prochaine série de négociations, comme prévu à l'article XIX de l'AGCS (Négociation des engagements spécifiques). Une assistance technique devrait être fournie aux pays en développement pour les aider à mettre à profit les engagements pris dans le cadre de cet accord.

vi) Il convient de mener à bien les négociations sur les mesures de sauvegarde d'urgence dans le secteur des services, et de progresser dans l'établissement de disciplines concernant les prescriptions et procédures nationales en matière de qualifications, les normes techniques et les prescriptions en matière de licences.

vii) Le commerce électronique devrait offrir aux pays en développement d'importantes possibilités d'accroître leurs exportations de biens et services. Il faut donc faciliter leur accès et leur connexion à l'infrastructure de l'information.

viii) Il convient de faciliter et d'encourager la participation effective des pays en développement aux activités des organes internationaux de normalisation. La communauté internationale devrait examiner cette question plus à fond.

B. A l'intention des gouvernements

i) Dans la mesure de leurs moyens, les gouvernements devraient oeuvrer à un développement durable en mettant en place un cadre macro-économique et institutionnel stable et équitable, en vue de supprimer les difficultés de production qui nuisent à l'exploitation des nouvelles possibilités d'exportation.

ii) Les pays bénéficiaires de préférences doivent chercher à exploiter davantage le SGP, notamment en informant mieux les exportateurs des avantages offerts par les schémas; pour leur part, les pays donateurs devraient élargir la gamme des produits visés et les marges de préférences, s'il y a lieu.

iii) Les pays en développement les plus avancés sur le plan économique devraient envisager d'accorder des préférences commerciales aux PMA.

iv) Les pays en développement devraient s'attacher à accroître leurs exportations de services dans les secteurs où ils ont des avantages concurrentiels. Les stratégies d'exportation devraient reposer sur l'utilisation de tous les modes de fourniture et être axées, entre autres, sur l'éducation et la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée ainsi que sur la pleine exploitation des possibilités offertes par l'informatique et les nouvelles techniques commerciales. Une coopération étroite entre les gouvernements et le secteur privé est capitale pour l'élaboration de stratégies d'exportation.

v) Les gouvernements devraient favoriser l'accès à l'infrastructure de l'information et ne pas ériger d'obstacles au commerce électronique.

C. A l'intention de la CNUCED

i) La CNUCED devrait continuer à analyser les moyens d'accroître l'utilisation des schémas de préférences existants, d'en améliorer le fonctionnement, de perfectionner les règles d'origine et d'adapter le SGP aux réalités actuelles.

ii) Elle devrait organiser, dans le cadre de ses programmes d'assistance technique, des séminaires et ateliers de formation pour apprendre aux pays en développement ou en transition à mieux définir leurs intérêts nationaux et à mieux se préparer aux négociations commerciales, et en particulier pour les aider à : a) repérer les obstacles intérieurs et extérieurs au commerce des biens et services dont l'exportation présente pour eux un intérêt particulier; b) évaluer le degré de libéralisation qu'ils peuvent offrir. Tous les Etats membres intéressés devraient pouvoir participer à ces séminaires sur leur demande. A cet égard, il conviendrait de tenir compte des intérêts particuliers des PMA.

iii) En coopération avec d'autres organisations internationales compétentes, la CNUCED devrait étudier les questions soulevées par le commerce électronique et aider les pays en développement à tirer pleinement parti de cet instrument.

iv) La CNUCED, dans le cadre de son mandat, devrait étayer les efforts déployés par les pays en développement pour renforcer leur coopération et leur intégration économiques.

v) Dans les pays en développement, le secteur du tourisme est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. La CNUCED devrait étudier leurs effets sur les efforts en matière de commerce et de développement dans ce secteur, les mesures à prendre pour y remédier et les moyens d'accélérer le relèvement. Dans ce domaine, elle devrait suggérer aux Etats membres des orientations pour l'action future.

vi) La CNUCED devrait faire une étude sur le potentiel d'exportation des pays en développement dans le secteur des services fournis aux entreprises. Ce pourrait être le thème d'une future réunion d'experts.

Convocation de réunions d'experts

La Commission a décidé, conformément au "Partenariat pour la croissance et le développement", de convoquer en 1998 trois réunions d'experts sur les thèmes suivants :

a) L'efficacité et l'utilité des nouveaux instruments du marché pour les pays tributaires de produits de base : gestion des risques et financement avec garantie;

b) Comment renforcer le secteur du tourisme dans les pays en développement, en mettant particulièrement l'accent sur les organisateurs et agences de voyages et autres prestataires de services;

c) Comment renforcer les services environnementaux dans les pays en développement.

Annexe II

**RESUME DES DISCUSSIONS INFORMELLES SUR LES POINTS 3 ET 4
DE L'ORDRE DU JOUR, ETABLI PAR LE PRESIDENT**

Point 3 - Diversification dans les pays tributaires de produits de base

1. La Commission a examiné en séances informelles le rapport du secrétariat intitulé "La diversification dans les pays tributaires de produits de base : rôle des pouvoirs publics, des entreprises et des institutions" (TD/B/COM.1/12), et a entendu des exposés présentés par des participants. Elle a aussi examiné le rapport de la Réunion d'experts sur la diversification verticale de l'industrie alimentaire dans les pays en développement (TD/B/COM.1/8-TD/B/COM.1/EM.2/3).

2. Les débats ont été axés sur plusieurs points importants.

Les conditions du commerce international et la diversification

3. Plusieurs représentants ont souligné l'influence de la mondialisation et de facteurs internationaux sur la diversification. A propos du système commercial multilatéral, il fallait tenir compte des objectifs et problèmes de diversification des pays tributaires de produits de base dans les négociations prévues par les Accords du Cycle d'Uruguay ainsi que les éventuelles négociations ultérieures.

4. L'accès à des marchés dynamiques offrant des débouchés aux exportateurs de produits de base (comme celui des produits alimentaires) était souvent entravé par divers types d'obstacles commerciaux (progressivité des droits, crêtes tarifaires), ainsi que par des mesures sanitaires et phytosanitaires. A cet égard, certaines délégations se souciaient tout particulièrement des incidences de la normalisation internationale, sous forme notamment de mesures sanitaires et phytosanitaires, du Codex Alimentarius, du système d'analyse des risques aux points critiques et des normes de l'ISO. Il était bon que les consommateurs s'intéressent aux normes de sécurité, de qualité et de santé, mais il fallait aussi que la mise au point et l'application de ces normes soient plus transparentes et que les pays en développement y participent davantage.

5. La question des sources internationales d'appui à la diversification dans le secteur des produits de base a été étudiée en détail. Le Fonds commun pour les produits de base ainsi que d'autres mécanismes du même genre, comme le système Stabex établi par la Convention de Lomé et le mécanisme de financement compensatoire du FMI, ont été expressément mentionnés. Une délégation estimait que le premier compte du Fonds commun pourrait contribuer au financement des activités dans ce domaine.

6. Les débats ont aussi porté sur la contribution des accords commerciaux et des échanges régionaux à la diversification - grâce notamment aux économies d'échelle, à la similitude des techniques employées et à la réduction des coûts de transaction et des frais de transport. Ces facteurs étaient importants pour la diversification des exportations vers les marchés régionaux, lesquels pouvaient servir de tremplin pour le commerce international. On a cependant fait valoir que les différences entre les pays participants - qui étaient plus ou moins grands et plus ou moins avancés - exigeaient une période d'adaptation pour permettre aux plus faibles de s'intégrer pleinement dans les mécanismes commerciaux régionaux. La question de la supranationalité était également importante pour le renforcement de l'intégration régionale.

7. Les débats sur le rôle du régionalisme dans la diversification ont été fondés sur l'exemple du MERCOSUR. Comme l'a expliqué un des participants, le MERCOSUR avait eu un effet positif dans ce domaine, en partie parce qu'il

avait été associé à des réformes de la politique intérieure, et aussi à cause de l'amélioration générale des résultats économiques des pays membres. En 1996, il avait absorbé 33 % des exportations de l'Argentine, 15 % de celles du Brésil, 55 % de celles du Paraguay et 48 % de celles de l'Uruguay. Entre 1985 et 1996, la gamme d'exportations s'était nettement élargie, les produits de base cédant le pas à des biens ayant une plus forte valeur ajoutée. Toutefois, l'instabilité des taux de change avait parfois déséquilibré les flux commerciaux. Il était donc évident que les accords commerciaux régionaux ne sauraient remplacer une sage politique intérieure dans le domaine macro-économique et monétaire et dans celui de la diversification.

Politique intérieure

8. Se référant au rapport du secrétariat, plusieurs représentants ont évoqué le problème de l'incompatibilité des objectifs. Dans les pays en développement, il y avait souvent conflit entre la libéralisation du commerce et la nécessité pour l'Etat de continuer à soutenir les efforts de diversification. Dans les pays développés, la politique d'aide au développement s'opposait parfois à la politique sectorielle concernant l'agriculture ou l'industrie manufacturière nationale. En outre, dans beaucoup de pays, il était difficile de concilier le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et la lutte contre la pauvreté avec le soutien des secteurs les plus dynamiques de l'économie qui avaient toutes les chances de stimuler la diversification.

9. Les modalités et le bon dosage de l'aide publique à la diversification ont également été étudiés. Plusieurs délégations ont souligné qu'il n'était pas facile de trouver le juste milieu au niveau national et local, ni de déterminer quand on pouvait arrêter l'aide sans nuire à la diversification et à la réalisation d'objectifs sociaux. Diverses formes de mobilisation des ressources intérieures pour la diversification ont été mentionnées à ce sujet (impôts et prélèvements spéciaux, etc.).

Les entreprises et la diversification

10. La mondialisation ouvrait de nouvelles perspectives commerciales et il y avait de nombreux marchés dynamiques dans le secteur des produits de base. Les pays en développement devaient étudier les divers débouchés et créneaux, par exemple les possibilités d'exporter des produits écologiques. Il ne fallait cependant pas surestimer ces débouchés car il arrivait souvent que des concurrents s'implantent soudainement sur le marché et en évincent les fournisseurs de moindre envergure. Il pourrait donc être utile d'étudier l'évolution de l'offre et de la demande mondiales au fur et à mesure de la diversification.

11. Pour comprendre les décisions en matière de diversification, il était essentiel de prendre en considération la situation des entreprises. Un participant a attiré l'attention sur les nombreux obstacles rencontrés par le secteur privé en Ouganda, auxquels se heurtaient aussi beaucoup de pays à faible revenu tributaires de produits de base. Parmi les difficultés rencontrées, on pouvait citer l'inefficacité ou la faiblesse du secteur financier, l'absence de lois et règlements idoines, les carences de l'infrastructure, l'archaïsme des techniques, le manque d'installations d'entreposage, le poids de la fiscalité, le manque général de services d'appui, l'absence de plan directeur, l'inefficacité et la lourdeur du secteur public, la mauvaise orientation de l'aide au développement, des coûts de transaction élevés et le manque de confiance dans l'interaction de l'Etat et du secteur privé. En outre, l'agriculture, l'industrie manufacturière et le tourisme, ainsi que le secteur des PME, connaissaient des problèmes particuliers dans les pays en développement, surtout dans les moins avancés d'entre eux. Les pouvoirs publics étaient donc appelés à jouer un rôle

déterminant dans l'établissement de conditions propices à l'activité commerciale.

12. Plusieurs représentants ont évoqué les difficultés spéciales rencontrées par les nouveaux venus sur le marché pour s'intégrer dans les chaînes de production et les réseaux internationaux de distribution, qui étaient souvent aux mains de grandes sociétés transnationales ou internationales. Pour surmonter ce genre d'obstacles, les entreprises des pays en développement pouvaient notamment conclure avec des entreprises internationales bien établies des accords de partenariat sous diverses formes - groupements d'entreprises, constitution de coentreprises, accords de franchisage, fusions. La création de zones de libre-échange s'était également révélée utile pour la diversification dans plusieurs pays en développement. L'Etat avait un rôle à jouer dans ce domaine, notamment en établissant des lois et règlements idoines, en assurant l'accès aux marchés internationaux de capitaux et en mettant en place l'infrastructure voulue. La Communauté européenne a décrit son programme de partenariat en matière d'investissement, exemple de l'assistance internationale qui pouvait être fournie aux pays intéressés.

13. Certaines délégations ont également suggéré d'étudier de façon empirique les possibilités de créer des coentreprises, en particulier dans les secteurs où les pays en développement pouvaient avoir un avantage comparatif (industrie alimentaire, services de santé, par exemple). On pourrait notamment analyser les résultats de partenariats conclus entre entreprises dans les pays en développement, après une période suffisamment longue pour que cette évaluation ait un sens.

14. Les perspectives concernant les coentreprises ont été étudiées de façon assez approfondie, sur la base d'un rapport établi par un des participants. L'évolution de l'économie mondiale influait sur la nature des accords dans ce domaine. Les distinctions s'estompaient entre capitaux et investissements locaux et étrangers, nationaux et multinationaux, privés et publics. Auparavant, les sociétés multinationales essayaient de limiter la participation et l'influence de partenaires locaux, mais les choses avaient changé et elles s'employaient désormais à tirer tout le parti possible de la collaboration de ces partenaires, auxquels elles confiaient un rôle croissant. Les partenariats entre le secteur privé local et des étrangers exigeaient une politique d'investissement ainsi qu'une réglementation claires et cohérentes, et il fallait mettre tout particulièrement l'accent sur les garanties de remboursement.

15. A propos du financement des projets relatifs aux produits de base, il convenait de signaler une nouveauté intéressante. Les efforts étant souvent compromis par de fortes fluctuations des prix, on commençait à utiliser dans ce secteur, notamment dans les industries extractives, des instruments du marché initialement conçus pour financer l'infrastructure. L'Etat avait cependant un rôle essentiel à jouer pendant la période de transition du public au privé dans le domaine des produits de base. Plusieurs représentants ont mentionné des outils de gestion des risques et des mécanismes de titrisation qui pouvaient être très utiles, en particulier sur les marchés en voie de libéralisation, et qui pouvaient étayer les efforts de diversification.

Facteurs sociaux et environnementaux

16. Certains représentants ont fait remarquer que des facteurs sociaux et environnementaux influaient sur la diversification et sur la transformation de l'économie. La division du travail par sexe changeait souvent et la mobilité sociale entre campagnes et villes s'intensifiait fréquemment par suite de la modification des flux commerciaux et de leur composition. Les programmes de diversification avaient d'importantes répercussions sur le secteur parallèle dont les besoins devaient être dûment pris en considération afin qu'il puisse contribuer au développement et en profiter. L'expérience acquise en ce qui concernait de grands projets de développement et de diversification du secteur primaire montrait en outre que d'importants acteurs locaux et groupes sociaux faisaient de plus en plus entendre leur voix.

Ces groupes avaient le droit de participer à l'élaboration des programmes de divers

Suivi éventuel

17. On a dit que les conclusions et recommandations présentées dans le rapport du secrétariat (par. 61 à 64) constituaient un train de propositions qui pourraient être mises en oeuvre de façon intégrée dans certains pays en développement, après l'établissement d'un ordre de priorité. Il a été question de l'assistance technique et des services de formation qui permettraient aux pays en développement d'adopter une politique de diversification, et de percer dans le commerce international. Cette assistance pourrait porter, entre autres, sur les modalités d'accès à l'information commerciale, la participation à divers types de foires commerciales ou l'étude des "créneaux" qui s'offraient aux exportateurs du tiers monde. On a suggéré de repenser les séminaires de formation de la CNUCED (notamment les séminaires sur le SGP) afin de faire mieux comprendre les différentes conditions nécessaires pour pouvoir s'implanter sur des marchés donnés. La CNUCED devait également jouer un rôle d'intermédiaire en aidant les pays en développement, en particulier les PMA, à exploiter les réseaux internationaux de distribution.

Réunion d'experts sur la diversification verticale de l'industrie alimentaire dans les pays en développement

18. De l'avis général, cette réunion avait été fructueuse et avait permis de définir les éléments indispensables au succès des efforts de diversification des pays en développement. Les experts avaient abordé des questions importantes non seulement pour les pays en développement, mais encore pour les pays développés, et formulé des recommandations utiles. Comme les questions de politique intérieure avaient été bien étudiées et étaient traitées convenablement par les gouvernements des pays en développement, plusieurs représentants estimaient que l'heure était venue de mettre l'accent sur les mesures à prendre à l'échelle internationale pour étayer les efforts de diversification de ces pays.

19. A cet égard, une délégation a suggéré d'intégrer des programmes d'assistance technique dans les programmes de développement régional, pour assurer la cohérence des efforts de diversification et la meilleure utilisation possible des ressources disponibles. De nombreux représentants pensaient aussi que la communauté internationale devrait fournir davantage de fonds pour soutenir ces efforts.

20. Il apparaissait nécessaire de libéraliser encore le commerce pour faciliter la diversification verticale. Les pays en développement tributaires de produits de base devaient être pleinement conscients des droits et obligations découlant des Accords du Cycle d'Uruguay, des conséquences de leur non-respect, ainsi que du traitement spécial et différencié prévu en faveur des pays à faible revenu.

21. Plusieurs représentants ont souligné les bienfaits du "régionalisme", - il stimulait notamment les exportations vers les marchés voisins et ceux d'autres pays en développement - et ont évoqué les conclusions et recommandations du rapport qui mettaient en lumière la contribution du commerce Sud-Sud à la diversification ainsi qu'à la participation aux échanges mondiaux.

22. Plusieurs représentants ont insisté sur l'importance de l'infrastructure d'exportation ainsi que sur la nécessité de développer les moyens de transformation, de commercialisation et de distribution. A cet égard, il fallait notamment prévoir une formation à l'informatique et à d'autres techniques, et mettre au point des systèmes de crédit conçus spécialement pour les PME, afin d'aider les pays tributaires de produits de base à diversifier leur économie.

23. Les participants ont évoqué la question des normes - mesures sanitaires et phytosanitaires, système d'analyse des risques aux points critiques, normes de l'ISO, etc. - et de leurs incidences sur la diversification, notamment dans le domaine des produits alimentaires. On a évoqué les frais initiaux que devaient supporter les pays en développement pour s'aligner sur les normes internationales, ainsi que la nécessité d'harmoniser les normes et les services d'inspection. A cet égard, certaines délégations pensaient que la CNUCED devrait étudier la possibilité de participer aux travaux des organes internationaux de normalisation, pour pouvoir conseiller les pays en développement sur les conséquences des normes. Ces activités devraient être coordonnées avec celles d'autres organisations internationales.

24. A propos des réunions d'experts, les vues divergeaient quant à savoir si les thèmes choisis étaient trop généraux ou au contraire trop restreints. Une délégation a suggéré au secrétariat d'affiner la méthode d'évaluation pendant et après chacune de ces réunions, pour qu'elles conservent leur utilité.

Point 4 - Comment améliorer les possibilités d'expansion des exportations de biens et services des pays en développement

25. Lors de ses séances informelles, la Commission a examiné le rapport du secrétariat intitulé "Comment améliorer les possibilités d'expansion des exportations de biens et services des pays en développement" (TD/B/COM.1/13), complété par les exposés de participants. Elle a également étudié le rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités et l'accroissement des exportations des pays en développement dans le secteur des services : services de santé (TD/B/COM.1/7-TD/B/COM.1/EM.1/3).

26. Les débats de la Commission ont été axés sur les questions suivantes : l'avenir des préférences commerciales, l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement, et le commerce des services.

L'avenir du SGP

27. Les vues divergeaient quant aux incidences des préférences commerciales et du SGP. D'une part, il était largement admis que ces préférences demeuraient importantes pour créer des courants d'échange et contribuer au développement général des pays du tiers monde. Ces pays avaient profité du SGP, notamment dans des secteurs qui étaient en grande partie exclus de la libération mondiale du commerce avant la création de l'OMC. La raison d'être des préférences - donner aux pays en développement un accès privilégié à leurs principaux marchés - conservait toute sa validité dans un monde caractérisé par une concurrence accrue, alors que ces pays connaissaient toujours des problèmes de production et d'exportation. Les préférences commerciales demeuraient un instrument utile, en particulier pour les PMA et les pays en développement dont l'économie était structurellement faible, car elles pouvaient faciliter leur intégration dans le système commercial international.

28. D'autre part, on a fait valoir qu'avec du recul, il ne semblait pas que les préférences commerciales eussent favorisé la libéralisation ni l'expansion du commerce international. Leur existence avait restreint la participation des pays en développement à des négociations commerciales multilatérales comme celles de Tokyo et comme le Cycle d'Uruguay. N'ayant guère contribué à la libéralisation des échanges, les pays en développement en tiraient peu d'avantages. On a toutefois souligné que nombre d'entre eux avaient pris une part active au Cycle d'Uruguay, fait d'importantes concessions dans le domaine de la consolidation des droits, entre autres, et accepté notamment un ensemble d'engagements dans l'espoir de profiter des débouchés offerts par le commerce international.

29. Seuls quelques pays en développement avaient vraiment tiré parti des schémas de préférences et accru sensiblement leurs échanges avec les pays

développés. La bonne utilisation du SGP était entravée par plusieurs facteurs. En particulier, les pouvoirs publics et les agents économiques privés connaissaient mal le système. On devait donc redoubler d'efforts pour mieux les informer des possibilités offertes par le SGP, de façon qu'ils les exploitent davantage. Parmi les autres problèmes, on pouvait citer le champ limité de certains schémas de préférences et la rigueur des règles d'origine dans certains secteurs. Il fallait cependant bien voir que ces règles visaient notamment à procurer aux pays bénéficiaires de réels avantages du point de vue de la croissance des échanges et de la transformation industrielle verticale. Certains pays développés avaient en outre entrepris de simplifier leurs schémas.

30. Pour améliorer les préférences, on a suggéré que les pays en développement les plus avancés et les plus dynamiques en offrent aux PMA.

31. Au sujet de l'avenir des préférences commerciales, on s'accordait à penser que les schémas en faveur de la plupart des pays en développement, à l'exception des PMA, seraient sans doute progressivement supprimés après une période de transition. A moins de limiter le SGP aux pays qui en avaient le plus besoin (les PMA et, éventuellement, des pays à faible revenu), il y avait fort à parier que seuls les pays du tiers monde les plus avancés et les plus concurrentiels tireraient parti des préférences. Certains PMA devenaient toutefois compétitifs sur les marchés internationaux et une révision du SGP risquait d'être politiquement difficile. L'expérience acquise en ce qui concernait le retrait partiel ou total de préférences était très controversée. L'objectivité et la transparence des critères utilisés étaient contestées. On a suggéré d'appliquer des critères impartiaux et acceptés à l'échelle internationale, par exemple la compétitivité.

32. Quant aux conditions auxquelles étaient subordonnées les préférences, les opinions divergeaient. On a souligné que des exigences avaient toujours été imposées, mais que leur nature avait évolué avec le temps, en fonction de l'orientation des relations socio-économiques entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires. Certains pays développés posaient des conditions sociales et écologiques à l'octroi de préférences, en vue de concilier développement commercial et économique, progrès social et protection de l'environnement. On a d'autre part soutenu que l'imposition de conditions impliquait en fait une réciprocité, alors même que les préférences étaient censées être non réciproques. La tendance à appliquer des critères non économiques a également été critiquée.

33. On a souligné que les préférences commerciales comme celles du SGP étaient avantageuses et pour les pays donateurs et pour les pays bénéficiaires. Elles pouvaient être bénéfiques au commerce des uns comme des autres. En effet, elles stimulaient les exportations des pays en développement - d'où une augmentation du pouvoir d'achat de ces pays qui pouvaient alors importer davantage de biens des nations développées.

Traitement spécial et différencié

34. L'OMC, comme le GATT avant elle, prévoyait un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, dont les préférences commerciales constituaient un aspect important. On a fait observer qu'auparavant ce régime était accordé aux pays en question pour les aider à se développer et à s'intégrer dans le système commercial international. Les choses avaient cependant changé avec le Cycle d'Uruguay, et l'octroi d'un tel traitement dépendait désormais du pouvoir de négociation des intéressés. Dans certains cas, les pays en développement étaient donc désavantagés. On a suggéré d'examiner plus à fond ce principe, eu égard à l'évolution des préférences commerciales, à la création de zones régionales de libre-échange entre pays développés et pays en développement sur la base de la réciprocité, ainsi qu'aux liens entre ces zones et la libéralisation future du commerce multilatéral.

Commerce des services

35. Le commerce des services était un secteur dynamique, dont la part dans les échanges mondiaux atteignait 20 %. Sa croissance devrait s'accélérer à raison des progrès rapides des transports et de l'informatique, ainsi que de l'augmentation de la demande des consommateurs et de l'industrie - dont la production fait de plus en plus appel aux services.

36. Les dispositions de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) jetaient les bases d'une libéralisation propre à stimuler l'essor de ce commerce. Certains représentants s'interrogeaient toutefois sur les progrès des négociations sectorielles entreprises dans le cadre de l'AGCS après le Cycle d'Uruguay. Cette démarche sectorielle risquait d'empêcher les pays en développement de parvenir à un juste équilibre avec les pays développés quant aux concessions dans les diverses branches du commerce des services. Quand les négociations étaient mues par les intérêts de grands pays développés, par exemple dans le secteur des télécommunications de base, elles aboutissaient à un net élargissement de l'accès aux marchés. En revanche, les résultats n'étaient pas satisfaisants dans les secteurs particulièrement importants pour les pays en développement. Les négociations sur les transports maritimes avaient été suspendues jusqu'au début de la nouvelle série de pourparlers sur les services.

37. La question du mouvement des personnes physiques intéressait beaucoup les pays développés et les pays en développement. Certains représentants estimaient que les concessions faites lors des négociations à ce sujet étaient très limitées. Elles concernaient surtout le mouvement horizontal des agents commerciaux et des cadres. Comme ce mode de fourniture pouvait représenter une source importante de recettes d'exportation pour les pays en développement, on a suggéré que la CNUCED analyse la question en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations. La Communauté européenne, pour sa part, a déclaré qu'il ne fallait pas sous-estimer la vaste gamme d'options qu'elle offrait aux membres de l'OMC depuis 1994-1995 dans le cadre de l'AGCS, et que l'on pouvait se demander dans quelle mesure ses engagements dans ce domaine étaient mis à profit. Elle a également dit que le mouvement des personnes physiques se heurtait à la question extrêmement délicate de la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications. D'autre part, il a été rappelé que les négociations sur d'autres questions cruciales, comme les droits de propriété intellectuelle, étaient allées de l'avant.

38. Les négociations sur les services financiers devaient s'achever en décembre 1997. Les pays développés encourageaient les pays en développement à faire des concessions dignes de ce nom, en soulignant que le succès de ces négociations serait très important pour le système multilatéral.

39. Le progrès technique dans le secteur des télécommunications aurait de profondes répercussions sur l'économie mondiale. En particulier : i) le coût des télécommunications ne serait plus fonction de la distance; ii) la taille des entreprises influerait moins sur leur compétitivité; iii) le lieu d'implantation deviendrait moins important; iv) il fallait étudier les possibilités offertes par le commerce électronique. Certains pays industrialisés trouvaient que le développement de l'informatique réduisait l'importance du mouvement des personnes physiques en tant que mode de fourniture de services : les prestataires du tiers monde, au lieu de se déplacer, mettraient de plus en plus à profit les moyens électroniques de communication. Tout en reconnaissant les possibilités offertes par les nouvelles techniques, les pays en développement, quant à eux, restaient convaincus de l'importance du mouvement des personnes physiques.

40. Au sujet des futures négociations, on a recommandé de faire une étude approfondie sur la mise en oeuvre de l'AGCS et de dresser un programme équilibré. Par exemple, il fallait veiller à ce que l'article IV (Participation croissante des pays en développement) soit incorporé aux engagements des pays, car il n'avait pas encore été appliqué. Il supposait un équilibre des concessions entre les pays développés et les pays en développement. D'autres questions, comme celles qui étaient visées par l'article VI (Réglementation intérieure), étaient également très importantes.

Il fallait en effet réduire les obstacles réglementaires aux exportations potentielles de services.

41. Dans la perspective des négociations, il était urgent de définir les secteurs ou sous-secteurs offrant des possibilités d'exportation aux pays en développement. Il pouvait y avoir des débouchés dans les domaines où ces pays : i) jouissaient d'avantages naturels et géographiques; ii) avaient les moyens nécessaires pour former des travailleurs qualifiés; iii) pratiquaient des salaires bas leur conférant un avantage concurrentiel; iv) avaient la possibilité de réduire encore le coût des services en utilisant les techniques de communication et de transport. Ces secteurs pouvaient être le tourisme, les télécommunications et les téléservices aux entreprises (comptabilité, logiciels, etc.). La CNUCED devrait aider les pays en développement à définir les secteurs d'exportation intéressants pour eux, ainsi qu'à analyser les problèmes d'accès aux marchés et les obstacles à la production. Pareille analyse fournirait aux pays en développement des renseignements essentiels pour arrêter leur position dans les négociations.

42. L'étude des débouchés à l'exportation exigeait cependant des données statistiques fiables sur le commerce des services. Ces données étaient indispensables pour évaluer les possibilités d'accès aux marchés, pour comparer les engagements en matière de libéralisation et pour mesurer l'ampleur de celle-ci dans certains secteurs et sur certains marchés. A cet égard, l'OMC a informé la Commission des progrès accomplis par l'Equipe spéciale interinstitutions des statistiques des services, aux travaux de laquelle la CNUCED participait activement. Cette équipe avait pour but de promouvoir à la mise au point de normes, méthodes et classifications internationales pour les statistiques des services. La première version d'un manuel de référence sur les statistiques du commerce des services devrait être prête en 1998. Cet instrument était destiné à uniformiser les notions, principes et classifications utilisés. On a souligné que de grands progrès avaient été faits dans le domaine des statistiques relatives à la présence commerciale (sociétés étrangères affiliées), mais qu'il fallait redoubler d'efforts pour établir des données sur le mouvement des personnes physiques.

43. Il fallait également étudier le meilleur cadre possible pour les nouvelles négociations, de façon qu'on puisse établir un programme équilibré dans toutes les branches des services, compte tenu des intérêts et des besoins particuliers des pays en développement.

Réunion d'experts sur les services de santé

44. A propos du rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités et l'accroissement des exportations des pays en développement dans le secteur des services : services de santé, des délégations ont exprimé l'opinion que la réunion avait aidé à mieux comprendre la situation dans ce domaine, et que l'on pouvait en tirer des enseignements utiles pour d'autres catégories de services. Les considérations sociales et morales jouaient un rôle très important dans les services de santé et il y avait des limites à l'expansion des exportations en raison des particularités de ce secteur.

45. De nombreuses délégations estimaient que les obstacles au mouvement des personnes physiques entravaient gravement les exportations de services dans le domaine de la santé ainsi que dans d'autres branches. On a suggéré d'élargir les catégories de personnes pouvant se déplacer en raison de leur métier particulier. On a également fait observer que les difficultés rencontrées pour obtenir la reconnaissance mutuelle des qualifications et des diplômes compliquaient le mouvement des personnes physiques en tant que prestataires de services, et qu'il fallait étudier la question de plus près. Le critère des besoins économiques freinait aussi l'essor du commerce des services de santé.

46. Les études que les experts avaient recommandé à la CNUCED d'entreprendre, par exemple sur la reconnaissance internationale des diplômes, faciliteraient la participation des pays en développement aux futures négociations sur les services de santé.

Annexe III

LISTE DES CONFERENCIERS

A. Diversification dans les pays tributaires de produits de base

(Point 3 de l'ordre du jour)

M. Antônio Salazar Pessoa Brandão, directeur, Fundação Getulio Vargas, Instituto Brasileiro de Economia, Rio de Janeiro (Brésil)

M. Hugh Verrier, White and Case Law Firm, Etats-Unis

M. Nimrod Waniala, conseiller au Ministère du commerce et de l'industrie, Kampala (Ouganda)

B. Comment améliorer les possibilités d'expansion des exportations de biens et services des pays en développement

(Point 4 de l'ordre du jour)

M. Trâm Van-Thinh, ancien ambassadeur auprès de l'Union européenne

M. B.K. Zutshi, vice-président de l'organe chargé de la réglementation des télécommunications en Inde

Mme Ene Juurma, administratrice, Australian Business Health, Australian Business Center

Annexe IV

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIEME SESSION DE LA COMMISSION

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Comment faire pour que les pays en développement, en particulier les PMA, tirent davantage parti des préférences commerciales, et comment élargir ces préférences
4. Possibilités qui s'offrent aux pays en développement d'accroître leurs exportations de services dans certains secteurs en utilisant tous les modes de fourniture prévus par l'AGCS, compte tenu de leur interaction, du rôle de l'informatique et des nouvelles pratiques commerciales
5. Rapports des organes subsidiaires de la Commission
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

Annexe V

PARTICIPATION */

1. Les Etats membres ci-après de la CNUCED, membres de la Commission, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Maurice
Algérie	Mexique
Allemagne	Myanmar
Arabie saoudite	Népal
Argentine	Nicaragua
Australie	Nigéria
Autriche	Norvège
Azerbaïdjan	Ouganda
Bahreïn	Pakistan
Bangladesh	Panama
Bélarus	Paraguay
Belgique	Pays-Bas
Bolivie	Pérou
Brésil	Philippines
Bulgarie	Pologne
Canada	Portugal
Chili	Qatar
Chine	République arabe syrienne
Colombie	République dominicaine
Costa Rica	République tchèque
Côte d'Ivoire	République-Unie de Tanzanie
Croatie	Roumanie
Cuba	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Danemark	Soudan
Egypte	Sri Lanka
El Salvador	Suède
Emirats arabes unis	Suisse
Equateur	Thaïlande
Espagne	Trinité-et-Tobago
Etats-Unis d'Amérique	Tunisie
Ethiopie	Turquie
Fédération de Russie	Uruguay
Finlande	Venezuela
France	Viet Nam
Guatemala	Yémen
Guinée équatoriale	Zambie
Haïti	
Honduras	
Inde	
Indonésie	
Iran (République islamique d')	
Iraq	
Irlande	
Italie	
Jamahiriya arabe libyenne	
Japon	
Jordanie	
Kenya	
Lettonie	
Lituanie	
Luxembourg	
Madagascar	
Malaisie	
Malte	
Maroc	

*/ La liste des participants porte la cote TD/B/COM.1/INF.2.

2. La Commission économique pour l'Europe et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes étaient représentées à la session, de même que le Centre du commerce international CNUCED/OMC.

3. Les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après étaient représentés :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

L'Organisation mondiale du commerce était également représentée à la session.

4. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés :

Communauté européenne
Ligue des Etats arabes
Organisation arabe du travail
Organisation de la Conférence islamique
Système économique latino-américain.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Catégorie générale :

Alliance internationale des femmes
Confédération internationale des syndicats libres
Fédération arabe des industries d'ingénieurs
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.
